

PLEUDIHEN

Village

PLU INTERCOMMUNAL : COMMUNIQUE DE DINAN AGGLOMERATION

Dinan Agglomération poursuit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document a vocation à remplacer, d'ici 2020, l'ensemble des différents documents d'urbanisme existants sur les communes. Suite au diagnostic territorial, Dinan Agglomération élabore aujourd'hui son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). De nombreuses réunions avec les élus, les acteurs locaux, les habitants, ont permis de dessiner le contenu de ce document cadre, qui précise les grandes orientations du PLUi pour les 15 prochaines années, en matière d'urbanisme, d'économie, d'environnement, de transport, d'habitat, Ces orientations trouveront, par la suite, leur traduction dans la partie réglementaire. Ce PADD fait l'objet d'un débat dans chaque Conseil Municipal avant d'être également débattu par le Conseil Communautaire, fin décembre. 2018 verra la construction du volet réglementaire du PLUi. Ce travail collaboratif entre les élus communaux, accompagnés du bureau d'étude et des services de Dinan Agglomération devra aboutir à la définition des zones constructibles, naturelles, agricoles, à vocation économique... et des règles qui s'y appliqueront. Les habitants seront consultés lors de réunions publiques. En attendant, vous pouvez continuer à suivre l'avancée du document via le site internet de Dinan Agglomération (www.dinan-agglomeration.fr) et faire vos remarques dans le registre de concertation disponible en mairie.

Service Urbanisme-Foncier DINAN AGGLOMERATION

PRESENTATION DU PADD - CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/17

Nous sommes donc appelés à nous prononcer sur le PADD qui traduit la politique de développement souhaitée sur notre territoire. Pour rappel, la Commune a nommé deux délégués qui siègent dans la Commission PLUI (Véronique Méheust et Patrice Robin). En plus, des réunions de secteur et thématiques sont organisées auxquelles plusieurs de nos élus ont participé. Ces réunions permettent d'échanger, toutefois les changements d'interlocuteurs et la variété de sujets ne facilitent pas une retranscription claire des volontés communales. Nous accordons donc une grande vigilance à la réalisation de ce PADD, prémices d'un PLUI qui régira l'avenir de notre territoire jusqu'en 2030.

La présentation en Conseil Municipal a permis de soulever des interrogations. Comme nous y sommes invités, nous remonterons à Dinan Agglomération les observations qui nous semblent essentielles. Globalement, nous sommes en accord avec les grandes orientations proposées et la plupart des objectifs. Nous sommes conscients que le PLUI devra être en conformité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Dinan et les exigences réglementaires en vigueur, tout cela au risque de nous entraîner vers un cadre hyper contraignant. Cela appelle à la plus grande prudence.

Nous devons nous prémunir d'interprétations qui aboutiraient à des exigences contraires aux objectifs fixés. Exemple avec la consommation foncière, la volonté accrue du législateur national s'est traduite par des lois drastiques en matière de développement urbanistique. Pour autant, la France peine à réduire sa consommation foncière. A Pleudihen-sur-Rance, nous sommes parvenus à maîtriser notre consommation tout en permettant notre développement par des choix politiques locaux. Aujourd'hui, nous craignons les dérives que pourrait entraîner un PLUI trop restrictif. L'enjeu consiste à densifier l'existant pour préserver les espaces naturels et agricoles. Notre commune est étendue et dispose de nombreux villages parmi ses 70 hameaux. Certains comportent des « dents creuses » (espaces entre deux habitations) ou des réserves potentielles pour la démarche Bimby (« construire dans son jardin »). Des espaces déjà « perdus » pour l'activité agricole et dont la réaffectation en habitat est source de densification. En limitant la densification aux seuls bourgs, nous risquons d'accélérer la consommation de terres agricoles périphériques, au détriment d'une densification possible, et revitalisante, de certains villages. Compte-tenu de notre situation en zone littorale, cela demande des évolutions légales. Sans remettre en cause les fondements de la Loi Littoral, notre sénateur, Michel Vaspert, envisage de proposer un aménagement en ce sens. Il est donc impératif que nos règlements locaux d'urbanisme, valables jusqu'en 2030, tiennent compte de ce possible assouplissement légal. D'autres sujets, évoqués lors du Conseil, feront l'objet d'observations à Dinan Agglomération (reconnaissance touristique de la Vallée de la Rance, extension de liaisons douces, commerces, agriculture...).

David BOIXIÈRE, Maire

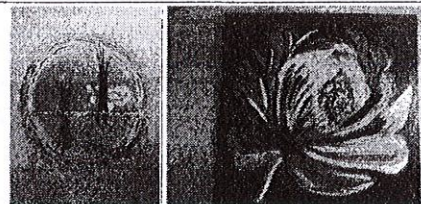
08/12/2017 n°1930

www.pleudihen.fr

CENTRE CULTUREL
bmpleudihen@wanadoo.fr

✓ **BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55**

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	



Exposition de Madeleine THEBAULT et Isabelle LORRE : Centre culturel – Bibliothèque, jusqu'au 30 décembre 2017

« Isa et Mad exposeront pour la troisième fois à la Bibliothèque de Pleudihen au mois de décembre prochain. Des nouveautés colorées et souvent avec du relief seront exposées. Mad travaille en effet toujours les matières et la peinture afin d'associer les deux sur une toile. Isa reste fidèle à sa création florale. »

Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)
Médecin : 15
Pharmacie : 3237
Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihen : 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64
Conciliateur de justice : permanence le **Mardi 6 février 2018 de 9h à 11h30** en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)
Taxi LEMOINE : 06.08.54.09.22

MARCHE HEBDOMADAIRE Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours – semaine paire) : **mardi 12 décembre**. Dans le bourg : **tous les mardis**.

« Parmi les éléments déterminants de cette année de guerre, nous pouvons retenir ceci :

- **L'Empire allemand** décide en janvier 1917, de pratiquer la **guerre sous-marine** à outrance pour faire **capituler le Royaume-Uni**.
 - En **avril**, les **Etats-Unis** interviennent dans le conflit, ce qui va progressivement rompre l'équilibre des forces **en faveur des puissances de l'Entente** au moment où se produit **l'effondrement du front russe** (entre mars et juillet).
 - **La guerre totale s'installe et s'éternise**. On découvre la réalité des immenses pertes en vies humaines, soit déjà **2,5 millions d'hommes hors de combat pour la France seule**. Dans les tranchées **l'enfer est quotidien selon les témoignages des combattants**. En voici quelques exemples :
« La peste du poilu c'est les poux » (cf. Le Pépère – 21 avril 1915).
« L'enfer c'est la boue qui enlève l'âme ... mais où sont-ils donc tous ces chieufs d'articles héroïques quand il y a de la boue haut comme ça » (cf. Le « bochafage » – 26 mars 1917).
« Il y a 10 de ma compagnie qui ont mis les bouts dans la crainte d'aller à l'attaque » (cf. Lettre du rapport de la section du Renseignement aux armées du 30 mai 1917).
« L'on refuse de monter » (soldat du 128^{ème} R.I. de la V^{ème} armée).
- C'est dans ce **contexte de lassitude, de désobéissance, de mise en cause des détenteurs de l'autorité** que se déroule la tentative de percée au **Chemin des Dames** décidée par le **général Nivelle** (1866-1924). Elle échoue. Entre le 16 avril et le 4 mai, **132 000 hommes sont hors de combat**. Entre le 5 mai et le 15 mai, on en compte **133 000**. **Pétain** prend alors le commandement et rompt avec la pratique « **des attaques profondes** ». Dans sa directive du 19 mai 1917 il décide sagement d'**économiser les pertes en vies humaines au moment où les mutineries dans l'armée française atteignent leur paroxysme**. Il fait fabriquer **3 500 chars** et ordonne **des attaques moins meurtrières**.
Quel bilan peut-on faire des mutineries ?

- **A l'échelon européen** des mouvements se produisent aussi **en Allemagne, en Russie**, caractérisés par des refus d'obéissance et annonceurs de l'agitation révolutionnaire déjà en cours dans ces deux Empires.
- **En France, d'après Pédoncini, sur 30 à 40 000 mutins ou manifestants, 10% auraient été traduits devant les conseils de guerre**. Ils étaient nés entre 1869 et 1900.
-70% célibataires – 1 condamné sur 5 était marié – 1 condamné sur 20 était père de famille – 50% n'avaient jamais été condamnés par la justice civile ou militaire. Tous étaient des travailleurs manuels, cultivateurs, journaliers, maçons, mineurs, boulangers ...
Ces hommes n'étaient pas des « mauvaises têtes » ; leur attitude traduisait seulement la révolte et la lassitude contre de vains et inutiles combats.

- **A l'échelon de la Bretagne**, on dénombre :
 - . 225 condamnations,
 - . 23 exécutions,
 - . 84 condamnations aux travaux forcés,
 - . 118 condamnations à d'autres peines.

La guerre et son cortège de malheurs devait encore se poursuivre pendant de longs mois.

(Bibliographie : chronologies Bellay et Bonnet, 1973)

André CARLO, Professeur agrégé retraité.

Le comité de rédaction : I. Malabeux et J. Reungoat.



La CHAPELLE FLEURIE - ARBRE de NOEL. Petits Chapellois, votre après-midi **SAPIN de NOEL** suivi d'un goûter aura lieu **le samedi 9 décembre à partir de 14h30** chez Marie-çoise Le Filleul. Tél 02.96.83.27.33

STADE PLEUDIHENNAIS

- **Vendredi 8 Décembre – Chpt FOOT LOISIR. Journée : 10.** Seniors (30 Ans et +) se déplacent à l'US PLOUASNE St JUVAT, à 21h.
- **Samedi 9 Décembre - Chpt Jeunes de LIGUE. Journée : 06.** U 17 A (R3) se déplacent au GJ Traou POMMERIT 1, à 15h30. **Chpts Jeunes de DISTRICT. Journées : 06 et 03 phase 2.** U 15 A (D1) reçoivent le GJ Pays de BROONS LANRELAS 1, à 14h. Terrain synth. U 15 B (D4) reçoivent le GJ St BRIEUC FO Trémuson 1, à 15h30. Terrain synth. **Football à 8 de DISTRICT.** Voir avec les encadrants. **Ecole de Football** Voir avec les encadrants pour toutes les catégories.
- **Dimanche 10 Décembre - Champ. SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 10.** Seniors A (R3) se déplacent à PLESLIN TRIGAVOU Rance Fémur 1, à 15h. Seniors B (D1) se déplacent à l'AS BROONS TREMEUR 1, à 15h. Seniors C (D3) reçoivent le FC St LORMEL 1, à 15h. Terrain synth. Seniors D (D4) reçoivent l'ALS TRELAT TADEN 2, à 13h. Terrain synth.

AS PETANQUE - CONCOURS de NOEL Prix SUPER U
Plouër/Rance

Samedi 9 décembre au boulodrome couvert. Concours en tripléte formée. Jet du but à 14h. 15 € d'inscription par équipe. Mises + 300€. Restauration sur place. Tombola de Noël.

Association « SOLEIL et SOURIRES » - La prochaine rencontre aura lieu le mardi 12 décembre au lieu du 19 décembre – salle Beaumarchais à 14h30.

Association NORD-BRETAGNE des Pensionnés de la Marine Marchande – Voyage ATHENES et les CYCLADES du 18 au 26 septembre 2018. Inscriptions le plus tôt possible. Sympathisants bienvenus. Renseignements et documents : Michel Coquart : 02.96.83.22.78.

Réveillon St Sylvestre 2017 à la salle des fêtes à partir de 20h
Animé par l'Orchestre «Le Bon Temps»

Menu : Cocktail 31 au champagne et amuse-bouches. Assiette gourmande, langoustines rôties, foie gras, magret fumé, carpaccio de St Jacques. Duo de bar et St Jacques, purée de rutabaga à l'orange. Crème moussieuse au citron servi en marmite. Gratiné au champagne. Filet de bœuf écrasé de pomme de terre à l'huile de truffes. Légumes confits et jus corsé. Fromage chaud Brie aux fruits secs. Dôme chocolat Caracas au Gianduja noisette. Craquantes Gavottes accompagnées d'une coupe de Champagne. Café, vins, cotillons et soupe à l'oignon. Réservation au 02.96.83.24.70 / 02.96.88.26.19. Tarif : adulte 95 euros ; enfant 35 euros (-12 ans). INSCRIPTIONS de préférence avant le 15 DECEMBRE. Organisé par le Comité des Fêtes et Culture de PLEUDIHEN SUR RANCE

COUPURE D'ELECTRICITE pour TRAVAUX le Mercredi 19 décembre 2017 entre 8h45 et 12h15. Motif : Raccordement de nouveaux consommateurs : L'Hôtellerie, Le Mezeray, Le Pont Hougat, Launay-Mousson, Le Tertre, Les Rouchiviers, Beauvais, Saint Meleuc, La Helluais, La Saudrais, L'Hôpital, Le Haut des Champs.